

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire St-Joseph de Madawaska		Date d'inspection Le 28 avril 2026	
Nom de l'établissement Halte Scolaire St-Joseph de Madawaska		Numéro de permis 2024016	
Adresse 562 chemin Toussaint Saint-Joseph-de-Madawaska NB E7B 2T8		Numéro de téléphone (506) 740-3743	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 45	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice enfants était conforme. Les éléments suivants sont observés :

- Espace de rangement : Les produits toxiques, chimiques et d'entretien qui se trouvent dans la halte sont rangés sous clé et hors de portée des enfants.
- Dossiers administratifs : Les dossiers requis sont tenus sur les lieux.
- Accès aux parents : Les parents des enfants présents peuvent accéder à la garderie en tout temps.
- Éléments de sécurité : Aucun trampoline n'est accessible. L'accès à la cuisine est interdit aux enfants (école), sauf lorsqu'ils sont supervisés. Les lieux sont non-fumeurs et une trousse de premiers soins est disponible. Les boissons chaudes sont conservées dans un récipient étanche.
- Alimentation : La nourriture apportée de la maison doit être identifiée au nom de l'enfant et réfrigérée au besoin. Les parents fournissent le repas du midi lors des journées pédagogiques ainsi que les collations quotidiennes. L'école met de l'eau potable à la disposition des enfants tout au long de la journée. Les informations relatives aux allergies sont clairement affichées sur le réfrigérateur de la halte afin d'assurer la sécurité de tous.
- Routine quotidienne : Les jeux à l'extérieur ont lieu pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants sont présents - si les conditions météorologiques le permettent. Cette routine s'applique lors des journées complètes.

Observation de l'accueil des enfants d'âge scolaire à la cafétéria et du lavage des mains. Les enfants prennent la collation fournie par les parents à l'extérieur. Observation du départ d'un enfant.

Pour conclure, de nouvelles affiches sur les maladies transmissibles ont été distribuées lors de mon inspection de surveillance. Un total de 3 paquets de trois affiches a été remis pour chacun des permis, pour un total de 18 paquets. Les affiches portaient sur les thèmes suivants :

- Éruptions cutanées, lésions de la peau et démangeaisons chez les enfants
- Diarrhée chez les enfants
- Symptômes respiratoires chez les enfants

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Le 28 avril 2026

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par
Ginette Volpé Martin

Le 28 avril 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"